

## Agroalimentaire

# L'exigence de qualité pour les produits africains : cas du Sénégal

Annoncée dans les vingt-troisième et vingt-quatrième numéros de Coraf Action, cette nouvelle rubrique de réflexion, de débat et de proposition a démarré dans la vingt-cinquième édition. Emile N. Hougbo a sacrifié à la tradition, en livrant le premier sa réflexion sur « Bénin. Agriculture durable : une question d'accès aux ressources ». Maty Ba Diao est la deuxième à délivrer son point de vue sur l' « Amélioration de la production laitière : l'apport de l'insémination artificielle ». Uche C. Amalu, le troisième, a délivré un plaidoyer appelé « Rendons grâce au sol », tandis que Karamba Mané, le quatrième, a

**A**UJOURD'HUI BEAUCOUP PLUS qu'hier, on ne peut pas vendre la récolte qu'on a mais la récolte que veut le consommateur. Alors que les barrières douanières et les quotas entravant le commerce international des produits agricoles et agroalimentaires ont tendance à disparaître, de nouvelles exigences surgissent, ayant trait à la qualité et à la salubrité des aliments. La Conférence internationale sur la nutrition de 1992 les a rappelées et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a établi des accords relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC) qui définissent une série de mesures visant à garantir l'innocuité des aliments, notamment au moyen des normes du Codex alimentarius et de données scientifiques et toxicologiques fiables fondées sur le principe de l'analyse des risques. Par ailleurs, le Sénégal importe l'essentiel de sa nourriture. Le contrôle de qualité des produits à l'importation par des méthodes fiables est une nécessité pour la protection de la santé des citoyens. Le Sénégal tire également une bonne partie de ses devises des recettes d'exportation de ses produits alimentaires, tels l'arachide et les produits halieutiques. Le contrôle de qualité des produits à l'exportation par

lancé un appel fort pathétique appelé « Allons-nous laisser mourir le palmier de sa belle mort ? ». Le cinquième, Paco Sérémé, lui, dévoile ce qu'il croit dans « Le CORAF/WECARD et les enjeux de ce nouveau siècle ». Le sixième, Babacar Ndir, croit aussi que la « Fermentation du netetu : la technologie ne date pas de maintenant ». Les septièmes, Awono Cyprien et Havrd Michel, s'interrogent dans « Agriculture-élevage. L'intégration passe-t-elle par le bovin ? ». Le huitième, qui s'appelle Amadou Tidiane Guiro, étale ses convictions dans « Mon humble avis ». Débat.



Pr Amadou Tidiane Guiro, nutritionniste, est le directeur général de l'Institut de technologie alimentaire (ITA) du Sénégal.

des méthodes fiables est une nécessité pour la garantie de leur vente et la protection de la santé des citoyens des pays destinataires, de même que la traçabilité qui devient de plus en plus une exigence. Il s'agira pour les pays exportateurs de satisfaire ces exigences, sinon leurs produits ne pourront pas être exportés. De toutes les façons, le comité technique CNUCED-OMC a conduit en 2001 une étude des grappes sectorielles d'exportation qui accorde une place centrale à cette exigence fondamentale, particulièrement pour les produits halieutiques et horticoles du Sénégal, dans le cadre de la stratégie de développement et de promotion de ses exportations (STRADEX). Au Sénégal, la stratégie nationale de sécurité alimentaire fait de la sécurité sanitaire une préoccupation majeure, d'autant que la malnutrition protéino-énergétique demeure un grave pro-

blème de santé publique aggravé par la consommation des aliments contaminés. Dans le secteur agroalimentaire, la promotion de la qualité répond à ces exigences, mais aussi au souci d'accroître la compétitivité des produits sénégalais et d'assurer la loyauté des transactions. L'Union européenne, principale destination de ses exportations alimentaires, a considérablement renforcé, au cours de cette dernière décennie, ses exigences en matière de sécurité alimentaire, en créant notamment la direction générale chargée de la politique de consommation et de protection de la santé du consommateur. Aux paramètres analytiques classiques et à la clause « sain loyal et marchand » sont venues s'ajouter de plus en plus ces nouvelles exigences de sécurité alimentaire, en particulier les seuils de tolérance pour un certain nombre de contaminants. En quoi faisant ?

- Le Sénégal est l'un des principaux

### Coraf Action

Lettre d'information trimestrielle du Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles

### Directeur de la publication

Paco Sérémé

### Rédacteur en chef

Armand Faye

### Coordonnateurs nationaux ayant collaboré à ce numéro :

Odile Tahouo, CNRA, Côte d'Ivoire  
Ekindi-Mbonga Rose, IRAD, Cameroun  
Emile-Victor Coly, ISRA, Sénégal

### Documentation

Omar Bougaleb, ISRA, Sénégal

### Edition et diffusion

CORAF/WECARD

### Version anglaise disponible

CORAF/WECARD, BP 48 Dakar RP  
Dakar, Sénégal

Tél. : (221) 825 96 18

Fax : (221) 825 55 69

E-mail : paco.sereme@coraf.org

E-mail *Coraf Action* :

coraf.action@coraf.org

Internet : www.coraf.org

ISSN : 0850 5810

Imprimerie : Saint-Paul, Dakar

## NOTES DE LECTURE

exportateurs mondiaux d'arachide, dont l'exportation en direction du marché européen est très pénalisée par le problème des mycotoxines. Les aflatoxines (mycotoxine de l'arachide) étant très toxiques, de partout ont surgi des réglementations leur fixant des limites de plus en plus faibles. Une étude de la Banque mondiale montre que pour environ dix pays africains, dont le Sénégal, la réglementation y afférente de l'Union européenne va se traduire par une réduction proche de 50 % de leur exportation d'arachide et de produits oléagineux vers son marché, soit une perte sèche de deux cent soixante milliards de francs CFA.

- Il en est de même des produits horticoles dont les résidus de produits phytosanitaires — pesticides, herbicides, fongicides — font l'objet d'une attention particulière. Le Codex alimentarius et plusieurs directives de l'Union européenne fixent, en effet, les limites des résidus de pesticides dans nombre de produits alimentaires, et plusieurs pays interdisent l'usage de certaines matières actives tels le DDT, l'aldrine et le heptachlore. Les exportateurs sénégalais, conscients que la qualité est une condition sine qua non de la compétitivité, sont préoccupés par le positionnement de leurs produits sur le marché international, vu toutes ces mesures.

- Les contaminants de l'environnement que sont les métaux lourds — plomb, cadmium, mercure, arsenic, etc. — les radionucléides - césium 124 et 127, iode 121, strontium —, les dioxines-furanes, les com-

posés polychlorés biphényles (PCB) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont également très surveillés.

- La qualité des produits alimentaires frais, particulièrement les produits halieutiques, doit également répondre à des normes bien établies en matière microbiologique.

- Enfin, de nombreuses suspicions pèsent sur les aliments issus de la biotechnologie, en particulier les Organismes génétiquement modifiés (OGM), qui sont refusés aujourd'hui par des franges de plus en plus importantes de consommateurs dans le monde. Cependant, il urge que les pays africains, en attendant de prendre nettement position sur cette question, se dotent de tous les indispensables outils scientifiques et technologiques et les nécessaires ressources humaines pour participer activement à ce débat et surtout justifier leurs choix sur la base de leurs propres connaissances scientifiques, car l'enjeu est de taille et conditionnera dans le futur des choix économiques décisifs pour les générations à venir. Pour répondre à toutes ces exigences, le Sénégal a mis en œuvre une batterie de mesures afin de garantir la conformité des produits alimentaires exportés aux exigences des marchés extérieurs, européens en particulier. Parmi elles, il y a le renforcement des capacités de l'Institut de technologie alimentaire (ITA), dont un des aspects importants de sa mission est « l'assistance en conseils sur le contrôle et la sécurité des aliments frais et transformés ». Un des éléments importants de ce dispositif gou-

vernemental est la disposition d'outils analytiques en mesure de réaliser l'ensemble des analyses et contrôles des produits avant leur embarquement, assurant ainsi leur conformité aux normes de qualité des pays destinataires. L'Institut de technologie alimentaire du Sénégal (ITA) a pour ambition de devenir cet incontournable outil, eu égard à sa mission dévolue. Dans sa démarche qualité, l'Institut a choisi comme référentiels la norme ISO 17025 pour les laboratoires et la norme ISO 9001 pour l'ensemble des services. Une attention particulière a été portée à l'accréditation des laboratoires. Plusieurs projets d'appui au renforcement des capacités analytiques et à l'accréditation des laboratoires de microbiologie, de chimie et d'analyse des mycotoxines sont actuellement en cours.

Contact : Amadou Tidiane Guiro  
ITA, BP 2765, Dakar, Sénégal  
Tél. : (221) 859 07 07  
Fax : (221) 832 82 95  
E-mail : ita@sentoo.sn  
Internet : www.ita.sn

La suite de cet article dans le prochain numéro.



Brochure de présentation du CORAF/WECARD. Intitulée « Une communauté de femmes et d'hommes de sciences tournés vers le développement rural », cette brochure présente au grand public le CORAF/WECARD à travers des textes très informatifs, instructifs et faciles à lire : CORAF/WECARD : un passé conjugué au présent et au futur, Comment sommes-nous organisés ?, Comment agissons-nous ?, Une décennie et demie ou une vision du futur, Avons-nous les moyens de notre coopération ?, Qu'avons-nous apporté aux SNRA membres ?, Par quel canal dialoguons-nous avec les partenaires ?, Qui sont nos partenaires actuels ?, Actuels SNRA membres.

### AGENDA

#### Les réunions du Conseil

- ❑ Les réseaux associatifs de recherche sur les céréales, le sorgho, le mil, le riz et le maïs sont évalués, en juillet-septembre 2004.
- ❑ Le deuxième groupe de travail sur la planification de la biotechnologie et de la biosécurité se réunit à Bamako, du 17 au 19 août 2004.
- ❑ La réunion des acteurs de la planification de la biotechnologie et de la biosécurité se tient à Abuja, du 18 au 22 octobre 2004.

Les réunions conjointes ou autres réunions

- ❑ Le Conseil et le Forum pour la recherche agricole en Afrique organisent une réunion sur "Building African Scientific and Institutional Capacity" à Addis-Abeba, du 6 au 8 septembre 2004.